

# AVIS DE RADIATION

**AVIS** est par les présentes donné que le Comité sur la sténographie, à sa séance virtuelle du 16 mai 2018, en vertu du devoir lui étant imposé par les articles 11 et 12 du *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*, a prononcé la **radiation** du membre ayant fait défaut d'avoir payé sa cotisation annuelle pour l'année 2018-2019 dans le délai imparti.

Le Comité sur la sténographie a prononcé la radiation de la personne suivante :

**M<sup>me</sup> Francine Tremblay (286095-3)**

Montréal, 16 mai 2018

**Suzanne Baril**

Présidente du Comité sur la sténographie